

La leçon (texte de la capsule vidéo)

https://youtu.be/sJZbbWZJ7_k

<https://goo.gl/forms/0A27FxxI2ZTiba4R2>

Les citoyens et la défense nationale

Comment la défense nationale protège-t-elle la France et ses intérêts dans le monde ?

I) Les engagements européens et internationaux de la France

A. Les missions à l'étranger pour venir en aide et maintenir la paix

Avec ses alliés, la France est présente dans le monde pour assurer la paix et la **sécurité collective**, l'armée française accomplit notamment des **missions militaro-humanitaires** dans le cadre des **Opex** : missions humanitaires (épidémie Ebola en Afrique), missions de maintien de la paix (en Centreafrique face aux violences religieuses), lutte contre le terrorisme en Afrique (opération Barkhane au Mali).

Elle exerce aussi des missions dans le cadre de la **Politique Européenne de Sécurité et de Défense** (PESD), par exemple dans l'océan indien pour lutter contre la piraterie.

Mission militaro-humanitaire : intervention militaire accompagnée d'une action civile destinée à aider la population.

Opex : déploiement de l'armée française dans des OPérations Extérieures.

Sécurité collective : objectif visant à assurer la sécurité de tous à l'échelle mondiale, dans un esprit de collaboration internationale

B. La France au sein de l'ONU

Elle intervient le plus souvent sous mandat de l'**ONU**. Membre du **conseil de sécurité** de l'ONU, détentrice de la force de dissuasion nucléaire, la France est une puissance militaire majeure. En tant que telle, elle a des responsabilités dans la sécurité collective.

ONU : Organisation des Nations Unies, créée en 1945 dans le but de maintenir la paix, de développer la coopération internationale et de promouvoir les droits de l'Homme.

Conseil de sécurité : L'organe de l'ONU chargé de prendre les résolutions pour le maintien de la paix dans le monde. Il est composé de quinze pays membres dont cinq membres permanents.

II) Assurer la sécurité de la France et des Français

A. La défense nationale

La **Défense nationale** est une défense globale, à la fois militaire, civile, économique et culturelle. Ses missions sont variées : protection du territoire contre la menace terroriste, lutte contre les inondations, contre les épidémies, contre les trafics de drogue...

La stratégie du gouvernement est définie dans le **Livre blanc** sur la Défense et la sécurité nationale depuis 2013. Les attentats de janvier et de novembre 2015 ont provoqué le renforcement du **plan Vigipirate** et la mise en place de l'Etat d'urgence.

Défense nationale : ensemble des missions visant à assurer la protection des Français de la défense des intérêts de la France.

Livre blanc : Texte officiel qui fait état des risques et des menaces et définit les objectifs de la politique de Défense et de sécurité nationale de la France.

Plan Vigipirate : Plan gouvernemental permanent de vigilance, de prévention et de protection contre la menace terroriste sur le territoire national. Il peut être élevé au niveau « Alerte Attentat ».

B. L'organisation de la Défense nationale

L'organisation de la Défense nationale dépend des choix opérés par le pouvoir politique. Selon la Constitution, le président de la République est un acteur essentiel : il est le chef des armées, dispose des codes de l'arme nucléaire, garant de l'indépendance nationale et de l'intégrité du territoire. Mais il partage ces compétences avec le Gouvernement et le Parlement. Le Parlement décide par exemple de l'engagement des armées dans un conflit par un vote.

III) La place du citoyen dans la défense nationale

Le service militaire a été suspendu en 1997 mais les citoyens sont toujours tenus à un devoir de défense.

Depuis 2001, chaque Français doit obligatoirement participer à un parcours de citoyenneté en trois étapes : une sensibilisation à l'esprit de défense en classe de 3ème et de 1re, le recensement à 16 ans à la mairie du domicile, la réalisation de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Après la JDC, il est possible de continuer à développer l'**esprit de défense** et de citoyenneté par différents engagements (commémorations nationales, **service civique**, **réserve**...) afin d'affirmer son sentiment d'appartenance à la communauté nationale.

Esprit de défense : état d'esprit qui consiste à connaître les grands enjeux de défense et à agir dans l'intérêt général face aux risques et menaces. Il détermine la capacité des citoyens à s'adapter aux situations qui surviennent

Réserviste : personne exerçant une activité professionnelle civile et consacrant une partie de son temps à une activité de défense.

Service civique : engagement volontaire pour tous les jeunes de 16 à 25 ans sur une période de 6 à 12 mois pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général. Cette mission est reconnue prioritaire pour la Nation et donne lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'Etat

Synthèse :

Complète les documents suivants avec tes connaissances du chapitre:

